

Règlement intérieur pour les cours collectifs

(mis à jour le 8 septembre 2020)

Le présent règlement général concerne les cours collectifs dénommées « Relaxation & Qi Gong », « Art du mouvement & Qi Gong », « Qi Gong & Marches », « Qi Gong des yeux », « Gym Santé » et l'option « Cours de Qi gong en ligne » proposés par l'association *Les Cinq Souffles* immatriculée sous le numéro SIRET 849 858 519 00010. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement et de fonctionnement des cours collectifs.

Toute participation à un cours et tout achat d'un forfait annuel implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. L'association se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par le client. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de l'association et il incombe aux adhérents de s'en informer régulièrement.

1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous, adultes et adolescents à partir de 12 ans. Pour être admis en cours **l'adhésion** à l'association et une **inscription préalable** au(x) cours est nécessaire. Deux possibilités existent :

* inscription avec engagement à l'année : pour s'inscrire à un ou plusieurs cours hebdomadaires, il faut remettre à l'association un dossier complet comportant :

- la fiche d'inscription téléchargeable sur www.sandra-schmieder.com ou bien sur www.les-cinq-souffles.jimdosite.com, remplie et signée
- le règlement complet en espèces ou en chèque(s)
- un certificat médical (optionnel), dont un modèle est téléchargeable sur le site

Le nombre de places sur chaque créneau de cours est limité en fonction des capacités des salles et les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets.

* participation aux cours sans engagement : on peut participer aux cours pendant la période couverte par le forfait en réglant à chaque fois le cours au tarif unitaire. Avant le cours, il faut s'assurer de la disponibilité d'une place auprès du professeur/animateur qui assure le cours qui confirmera l'inscription au cours en fonction du nombre de places disponibles. Les places sont attribuées en priorité aux participants s'engageant à l'année.

Cours d'essai :

Pour les nouvelles personnes uniquement, il existe la possibilité de faire un cours d'essai. Si à l'issue de ce cours la personne décide de s'engager à l'année, alors le tarif du forfait choisi est dû. Si la personne ne souhaite pas s'engager à l'issue du cours elle réglera le cours au tarif « cours d'essai » qui comprend le montant de l'adhésion. Ainsi, la personne sera adhérente et pourra participer durant toute la saison aux activités proposées par l'association y compris aux cours au tarif unitaire et en fonction des disponibilités.

Cours hors forfait, stages, soirées, sorties, ateliers et autres évènements ponctuels:

L'association peut proposer au cours de la saison 2020/2021 (du 1/9/20 au 31/8/21), des cours supplémentaires, ainsi que des évènements ponctuels comme des sorties,

stages, voyages ou ateliers. Les cours supplémentaires sont ceux qui ne font pas parti des forfaits annuels, par exemple pendant les vacances scolaires ou à des horaires différents des cours habituels. Les adhérents peuvent participer à ces événements après inscription et en s'acquittant du tarif de l'événement. Les événements sont ouverts à tous sous réserve d'adhésion à l'association. L'adhésion est valable pour une saison allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le contenu des cours, stages, ateliers... est défini par le professeur/animateur et une description des activités est donnée sur le site internet de l'association.

2. Tarifs pour la saison 2020/2021

Adhésion individuelle	5 €
Forfait annuel avec engagement	
1/2/3 cours de Qi Gong hebdomadaires	275/445/575€
1/2/3 cours hebdomadaires dont Gym Santé	215/400/545€
Cours à l'unité sans engagement	
Cours d'essai, adhésion incluse	10€
Cours à l'unité	15€
Option « Cours de Qi Gong en ligne »	
pour les abonnés à 1/2/3 cours hebdomadaires	120/80/40€

Le forfait annuel donne accès à un cours hebdomadaire sur **un créneau de cours fixe** au choix de l'adhérent et en fonction des places disponibles. Le forfait annuel de la saison 2020/2021 couvre la période du 14 septembre 2020 au 18 juin 2021, hors vacances scolaires, jours fériés y compris le lundi de pentecôte, et le pont de l'ascension. Si l'adhérent manque un cours celui-ci est perdu et ne donne en aucun cas lieu à un remboursement ou à une déduction. A titre exceptionnel, l'adhérent peut demander à rattraper un cours manqué sur un autre créneau horaire. Le professeur/animateur du cours fera au mieux pour accorder le rattrapage en fonction des places disponibles. Pour rendre cela possible, il est souhaitable que les absences prévues soient signalées à l'avance.

En cas de nécessité, l'association se réserve le droit d'annuler un cours, et proposera alors une date de rattrapage généralement au même créneau horaire et en dehors de la période couverte par le forfait annuel.

Les adhérents ayant choisi un forfait annuel à 1, 2 ou 3 cours hebdomadaires ont la possibilité de souscrire à l'option « Cours de Qi Gong en ligne » qui leur donnera accès à un cours hebdomadaire de Qi Gong disponible en ligne pendant 7 jours. Cette option comporte un nouveau cours chaque semaine du 14/9/20 au 18/06/21, y compris les semaines de vacances scolaires, soit 40 séances au total. Un équipement (ordinateur, tablette ou smartphone) avec accès internet et un débit suffisant sont nécessaires pour pouvoir accéder au cours en ligne. Chaque lundi, une nouvelle vidéo de cours (ce n'est pas du direct) sera mise en ligne et restera accessible pendant 7 jours (24/24h).

Le forfait annuel n'est pas remboursable, mais transférable à une autre personne.

Il est possible de régler les forfaits annuels par chèque en une ou trois fois. Le premier chèque sera encaissé lors de l'inscription puis les deux autres chèques seront encaissés début janvier 2020 et début avril 2020.

3. Fonctionnement et responsabilités

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux participants d'arriver quelques minutes avant le début du cours. Les portables doivent être mis en silencieux, pas en mode vibreur. Une tenue correcte et adaptée à l'activité est exigée. Il est demandé aux participants de respecter les locaux et équipements. Une assurance « responsabilité civile » doit être souscrite par les adhérents à titre personnel. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Le certificat médical n'est pas une obligation. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, il est recommandé de fournir un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Qi Gong et de la Gymnastique d'entretien. En absence de certificat médical, l'association et le professeur/animateur se dégagent de toute responsabilité. En outre, il est conseillé de signaler au professeur/animateur s'il existe des problèmes de santé, un accident récent ou une grossesse pour qu'il puisse vous indiquer d'éventuelles adaptations lors des cours. Les données personnelles recoltées par l'association servent uniquement aux besoins de l'association et du professeur/animateur qui peut proposer l'envoi d'une newsletter. Elles ne sont pas partagées avec des tiers et on peut se désinscrire de la newsletter à tout moment. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans puis seront détruites. Chaque adhérent a le droit de demander à l'association la destruction des données personnelles le concernant.

4. Contexte sanitaire COVID-19

Les consignes sanitaires actuelles exigent que les participants aux cours en présentiel arrivent et partent des locaux en portant un masque. Le port du masque n'est pas obligatoire pendant la pratique, mais chacun pourra décider s'il souhaite le porter pendant la pratique. Le lavage des mains est demandé aux participants avant d'entrer dans les locaux et en les quittant. Il est recommandé d'apporter son propre tapis, bouteille d'eau et serviette et de ne pas échanger de matériel avec les autres personnes présentes. Si un tapis a été emprunté dans la salle le pratiquant s'engage à le nettoyer avec le désinfectant qui lui sera fourni. Pendant la pratique, il est demandé de respecter une distance de 2m entre les participants lorsque cela est possible. Ces consignes sont susceptibles d'évoluer dans le temps. En cas d'impossibilité de mener les cours en salle, l'association se réserve le droit de les assurer en extérieur ou encore en ligne. Il est demandé aux participants de signer le protocole sanitaire mis en place et présenté par le professeur en début de cours. Ce protocole est également disponible en téléchargement sur www.sandra-schmieder.com ou bien sur www.les-cinq-souffles.jimdosite.com.